



Support Services Socles pour AT

RPPS
RPPS+
MIE

Cartes CPx et e-CPS
Certificats logiciels
PSC



RPPs



Définition générale du RPPS

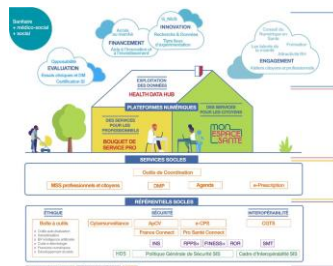
Répertoire Partagé des Professionnels de Santé

Le RPPS est le répertoire unique de référence permettant d'identifier les professionnels de la santé, du secteur sanitaire, social et médico-social.

Il rassemble et publie les informations des professionnels intervenant dans le système de santé, sur la base d'une **identité numérique RPPS** que le professionnel conservera toute sa vie.

Les données sont vérifiées par les autorités d'enregistrement afin de s'assurer de la qualité des informations saisies.

Le RPPS alimente l'Annuaire Santé, qui permet d'afficher publiquement une partie des données relatives à la profession.



N° RPPS

Le numéro RPPS est votre identifiant unique et pérenne que vous conserverez durant toute votre vie professionnelle quels que soient vos lieux et vos modes d'exercice.



Identité numérique

L'identité numérique permet d'accéder aux services numériques en santé, à son logiciel métier, ou de disposer d'une MSS nominative.



MIE

Le RPPS permet de doter les professionnels d'un Moyen d'Identification Electronique (MIE) afin d'accéder aux services numériques de santé de manière sécurisée



Annuaire santé

A partir du moment où j'obtiens mon identité numérique, j'apparais directement sur l'Annuaire Santé.



Opposable

Arrêté du 23 Septembre 2022

Ordonnance du 12 mai 2021 relative à l'identification électronique des utilisateurs de services numériques

Comment s'enregistrer dans le RPPS en fonction de sa profession



Les professionnels de santé à ordre

Je suis : Médecin, chirurgien-dentiste, Kiné, Sage-femme, podologue, pharmacien, infirmier

Mes démarches sont à faire sur le portail de mon ordre.

Obligation juridique

7 professions

Les autorités d'enregistrement
Les ordres



Les professionnels s'enregistrant auprès des ARS

Je suis: Psychomot, Assistante de service social, Ergo, psychologue

Je m'enregistre et mets à jour mes informations auprès de mon ARS sur le Portail eRPPS.

Obligation juridique

21 professions

Les autorités d'enregistrement
Les ARS



Les professionnels à rôle

Je suis: Aide-soignant, CESF, Educ spé, Coordonnateur de parcours, moniteur éducateur, ...

Je m'enregistre et mets à jour mes informations sur le Portail RPPS+ / Ou mon établissement m'enregistre dans le Portail RPPS+

Pas d'obligation juridique

33 professions

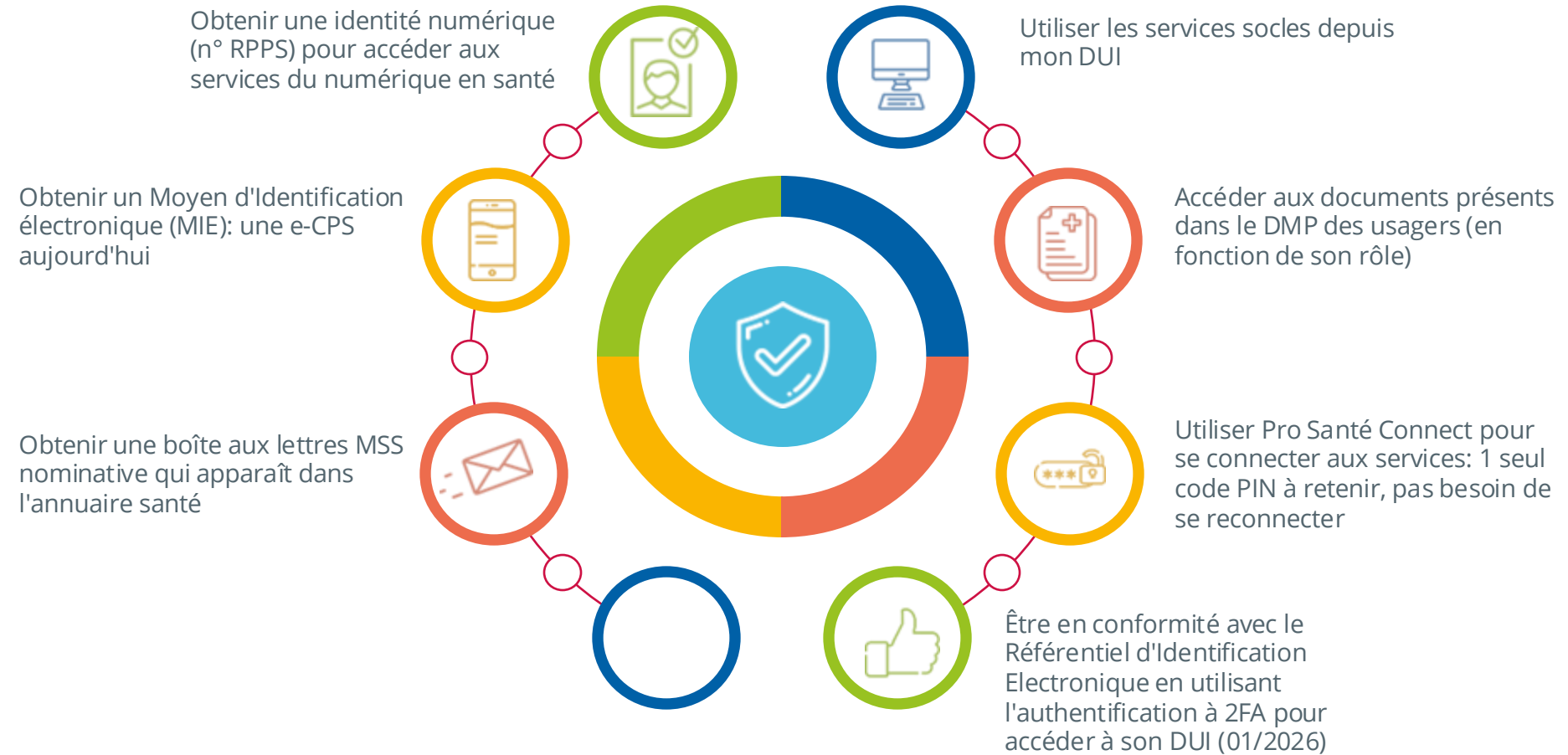
Les autorités d'enregistrement
Les établissements

 Lien utile: J'obtiens mon identité numérique : Numéro R
<https://esante.gouv.fr/produits-services/jobtiens-mon-identite-numerique-numero-rppsPPS> | Agence du Numérique en Santé (esante.gouv.fr)



RPPS+

Pourquoi s'enregistrer dans le portail RPPS+ ?



Les étapes de l'enregistrement dans RPPS+

Liens utiles

- [Portail RPPS+ Autorité d'enregistrement](#)
- [Portail RPPS+ Professionnel](#)
- [Fiche pratique: pourquoi s'enregistrer au RPPS](#)
- [Flyer du GRADeS](#)
- [Guide pas à pas](#)
- [Vidéo youtube de présentation du portail](#)

Identifier les besoins pour votre établissement



Définir l'organisation des enregistrements



Définir la méthode d'enregistrement



Communiquer

Informers les salariés



Intégrer l'enregistrement RPPS+ aux process RH
Nouveaux arrivants/sortants



Identifier et équiper le(s) gestionnaire(s) RPPS+



Définir la stratégie de déploiement
Pilote, priorisation



Enregistrer dans le portail

Recueillir les données et enregistrer dans le portail RPPS+



Les facteurs clés du succès

Anticiper

Les étapes administratives de départ peuvent prendre du temps (contractualisation, habilitation gestionnaire RPPS+). Ce sont des prérequis pour la suite

Sensibiliser

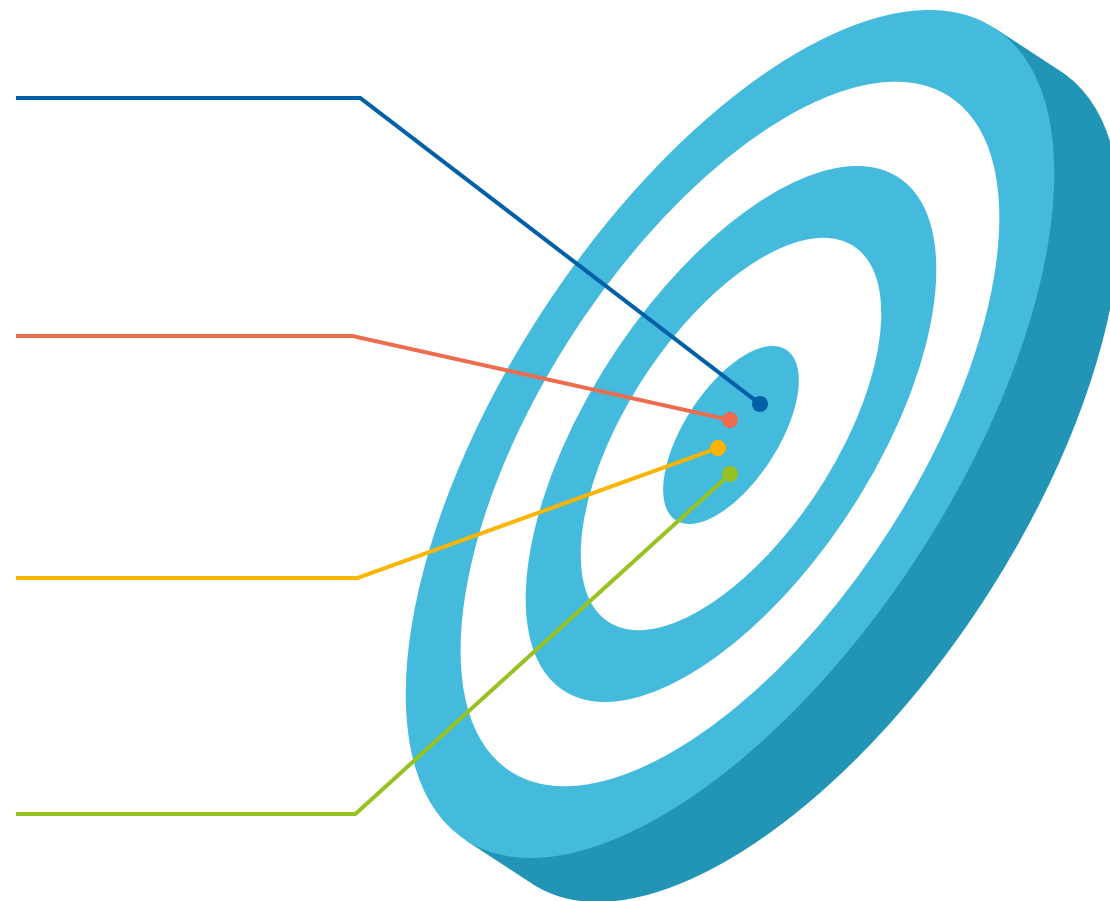
Communiquer et acculturer les professionnels de vos structures à la nécessité de disposer d'un numéro RPPS pour accéder aux données de santé.

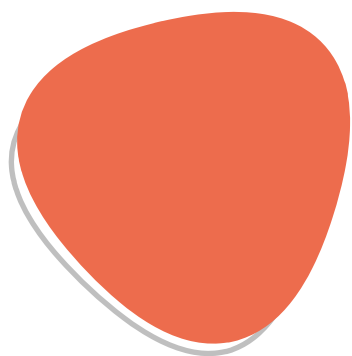
Avoir une stratégie

Etablir une stratégie d'enregistrement avant de se lancer, et de manière itérative pour y aller petit à petit et en fonction des usages

Être informé

Prendre connaissance de la documentation à votre disposition proposée par l'ANS (guide pratique, vidéo), ou par le GRADeS (Webinaires services socles trimestriels, participer aux demandez-nous tout mensuels)





MIE: Moyens d'identification électronique

2 Moyens d'Identification Electronique

L'adhésion aux services de l'Agence (contractualisation) permet à la structure d'être connue de l'ANS et ensuite de bénéficier de moyens d'identification électronique (carte, certificat, e-CPS) pour accéder aux différents services et référentiels socles (INS, DMP, ...)



Pour les personnes physiques



Les cartes CPx

Les cartes CPx physiques:

- CPS
- CPF
- CPE

La e-CPS



Pour les personnes morales



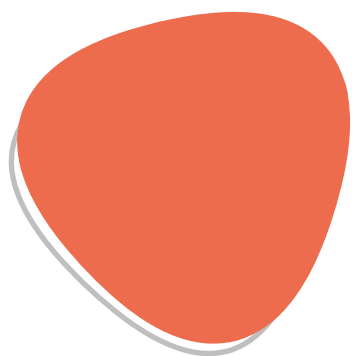
Les certificats logiciels

Permettent à tous professionnels d'une structure de qualifier l'INS ou alimenter le DMP par authentification indirecte

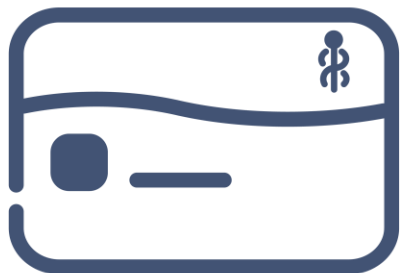
En résumé: quel MIE pour quel services socles ?



	Qualifier l'INS		Alimenter le DMP		Consulter le DMP	Echanger
Quoi	Authentification indirecte Par certificat logiciel (éditeur dépendant) 1 certificat pour l'INSi	Authentification directe Par carte CPS ou CPE	Authentification indirecte Par certificat logiciel (éditeur dépendant) 2 certificats pour le DMP	Authentification directe Par carte CPS ou CPE	Les professionnels doivent être enregistré au RPPS et avoir un numéro RPPS Professionnels à ordre ↓ Reçoivent leur numéro RPPS par leur ordre Professionnels à oblig. d'enr. ARS ↓ Reçoivent leur numéro RPPS par l'ARS Professionnels à rôle ↓ Reçoivent leur numéro RPPS à la suite de leur enregistrement dans le portail RPPS+	
Qui	Désigner un administrateur technique en charge de la gestion des certificats	Désigner un mandataire en charge de la commande des cartes CPE	Désigner un administrateur technique en charge de la gestion des certificats	Désigner un mandataire en charge de la commande des cartes CPE	- Les professionnels reçoivent automatiquement leur carte CPS ou doivent la commander via le portail Ma CPS - Les professionnels peuvent activer leur e-CPS	Les professionnels peuvent activer leur e-CPS
Comment	Commander une carte CPE via le téléservice TOM + Habilitier l'administrateur via PMH	Commander une carte CPE de mandataire via le téléservice TOM qui sera en mesure de commander des cartes CPE	Commander une carte CPE via le téléservice TOM + Habilitier l'administrateur via PMH	Commander une carte CPE de mandataire via le téléservice TOM qui sera en mesure de commander des cartes CPE	Les professionnels peuvent consulter le DMP grâce à leur carte CPS ou e-CPS. La consultation des documents est régie par la matrice d'habilitation (fonction de la profession ou du rôle)	Activation d'une MSS nominative



Cartes CPx et e-CPS



Quel MIE pour quel professionnel inscrit dans le RPPS ?

Professionnel à ordre

Carte CPS

Carte e-CPS ⁽²⁾

→ Envoi automatique de la carte et du code lors de l'inscription à l'ordre à l'adresse de correspondance connue de l'ordre.

Exception pour les infirmiers: commande de sa carte sur le [portail MA CPS](#)

→ Activation de sa carte e-CPS avec sa carte CPS et un lecteur de carte, ou sans sa carte (les coordonnées de contact connues auprès de l'ordre doivent être à jour: réception d'un QR code par mail).
[Guide pas à pas](#)
[Vidéo \(1'19 à 1'49\)](#)

Professionnel ARS

Carte CPS ⁽¹⁾

Carte e-CPS ⁽²⁾

→ Commande de sa carte CPS via le [portail MA CPS](#). Le professionnel doit connaître son numéro RPPS, pour cela se rendre sur l'annuaire santé et se rechercher.

→ Activation de sa carte e-CPS avec sa carte CPS et un lecteur de carte, ou sans sa carte (les coordonnées de contact doivent être à jour auprès de l'ARS: envoi d'un QR code par mail).
[Guide pas à pas](#)
[Vidéo \(à partir de 4'32\)](#)

Professionnel à rôle

Carte e-CPS ⁽²⁾

→ Possibilité d'activation de la e-CPS via l'application e-CPS, suite à son enregistrement dans le portail RPPS+ par son employeur.
[Guide pas à pas](#)
[Vidéo \(à partir de 4'32\)](#)



(1) la liste des professionnels éligibles à la carte CPS est disponible [ici](#)



(2) Lors de l'activation de sa e-CPS il faut aller sur le portail suivant: [Accueil - Portail e-CPS \(esante.gouv.fr\)](#)
/!\ Le numéro RPPS doit être précédé du numéro 8

Quelle carte pour quel usage ?

Accès aux services socles

Cartes CPx

Pour qui

Comment utiliser la carte



La carte CPS
Carte de Professionnel de Santé
est la carte physique pour les professionnels de santé (CPF idem)

Les professionnels de santé à Ordre
Les professionnels ARS

Lecteur de carte
+ cryptolib installé sur le poste
ou par l'application e-CPS



La carte CPE
Carte de professionnel d'établissement
est la carte pour les non professionnels de santé salariés.

Les non professionnels de santé
(ex: professionnel administratif)

Lecteur de carte
+ cryptolib installé sur le poste
ou par l'application e-CPS

e-CPS

La e-CPX est la carte dématérialisée et installée sur une application mobile.

Tous
+
les professionnels à rôle

Par l'application e-CPS
(Android et IOS)



Permet d'appeler le téléservice INSi par authentification directe

Permet d'appeler le téléservice INSi par authentification directe

x



Permet d'avoir une BAL nominative MSS

Peut faire partie d'une BAL organisationnelle

Accès à sa BAL MSSanté



Permet l'alimentation et la consultation du DMP

Permet d'accéder au DMP (info administrative uniquement)
Pas de consultation des documents

Permet l'accès et la consultation du DMP
Pour les « e-CPE » même droit que ci-dessus

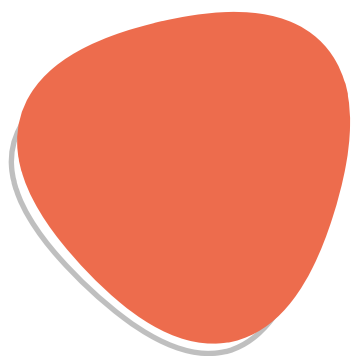


PRO SANTE CONNECT

Permet l'accès au DPI/DUI (ou autres services numériques Pro santé connectés) via l'authentification forte

Permet l'accès au DPI/DUI (ou autres services numériques Pro santé connectés) via l'authentification forte

Permet l'accès au DPI/DUI (ou autres services numériques Pro santé connectés) via l'authentification forte



Certificat logiciel

Un certificat, mais pour quoi faire ?

Qu'est-ce qu'un certificat ?

Les certificats permettent de **sécuriser l'identification électronique des personnes morales aux services numériques** depuis les systèmes d'information de la structure.

Dès lors qu'un certificat est mis en œuvre, **les professionnels de la structure en établissement peuvent interagir avec les services sans moyen d'identification personnel** (il n'y a pas besoin de carte CPS pour alimenter le DMP ou appeler le téléservice l'INSi).

Les différents certificats

Service SEGUR	Projets / usages	Certificats	Commentaires / particularités
	 Pour l' alimentation du DMP	• ORG SIGN – signature électronique des documents avant envoi • ORG AUTH_CLI – authentification auprès du DMP lors de l'alimentation	• 2 certificats sont nécessaires, pas de nommage particulier
	 Pour l'accès au téléservice INSi	• ORG AUTH_CLI – authentification auprès du téléservice INSi	• Le nommage du certificat doit respecter les conventions prévues au guide d'intégration INSi (INSI-MANU / INSI-AUTO) selon le type d'appels
	 Pour s'accorder à Pro Santé Connect	• ORG AUTH_CLI – authentification mutuelle entre l'application (à s'accorder) et le ProSanté Connect	• Pas de nommage particulier, concerne uniquement les fournisseurs de service raccordé au PSC
	 Pour sécuriser les échanges via la Messagerie Sécurisée de Santé	• ORG AUTH_CLI – authentification du porteur de la BAL applicative • SERV SSL – Sécurisation de l'espace de confiance pour les opérateurs	• Pas de nommage particulier pour le certificat ORG • Rappel : Le certificat SSL est obligatoire uniquement pour les opérateurs

Quelques précisions sur l'usage des certificats



Un certificat ORG est porté par une personne morale

Le certificat ORG est un type de certificat logiciel de personne morale. Les groupements d'établissements ou les organismes gestionnaires ne peuvent pas se contenter d'un seul certificat au niveau du groupement car ils n'ont pas un identifiant de personne morale dans le référentiel sectoriel de référence (FINESS).

➡ Sur la plateforme IGC santé il faudra demander 1 certificat par OG (Finess J)



Il est possible d'utiliser un certificat EJ pour un établissement multisite

Dans le cas d'un établissement multisite utilisant une même solution logicielle, il est possible d'implémenter un seul certificat porté par une personne morale.

Quand il y a plusieurs solutions (plusieurs logiciels métiers alimentant directement le DMP), un certificat est nécessaire par solution. Les certificats peuvent être commandés sous le même FINESS juridique

➡ Le certificat demandé pour l'OG vaut pour tous les sites rattachés à l'OG



Un certificat ORG peut être multi-usage

Le certificat du type ORG peut être implémenté pour du multi-usage (ex : alimentation DMP, échange entre logiciel métier et opérateur de MSSanté, etc.) à l'exception du téléservice INSi qui dispose d'un nommage spécifique.

➡ En résumé il faut commander
3 Certificats: 2 pour le DMP
1 pour l'INS



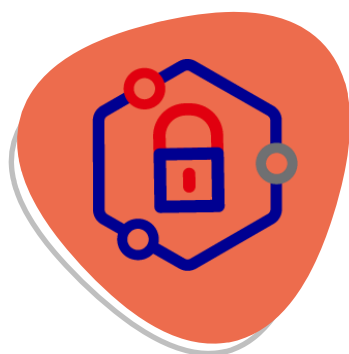
La gestion du certificat ORG peut être déléguée à un tiers

Avec la délégation d'une structure de santé, un tiers (ex : éditeur) peut être désigné administrateur technique pour gérer l'obtention et l'implémentation des certificats de la structure délégataire, ainsi que le cycle de vie des certificats.

Quelle est la démarche à suivre pour obtenir un certificat ?

La démarche d'obtention des certificats doit être réalisée par la structure (responsable de la commande). Cette démarche nécessite la désignation et l'habilitation d'un administrateur technique :





Pro Santé Connect



**PRO SANTÉ
CONNECT**



PRO SANTÉ CONNECT
Un service du ministère chargé de la Santé

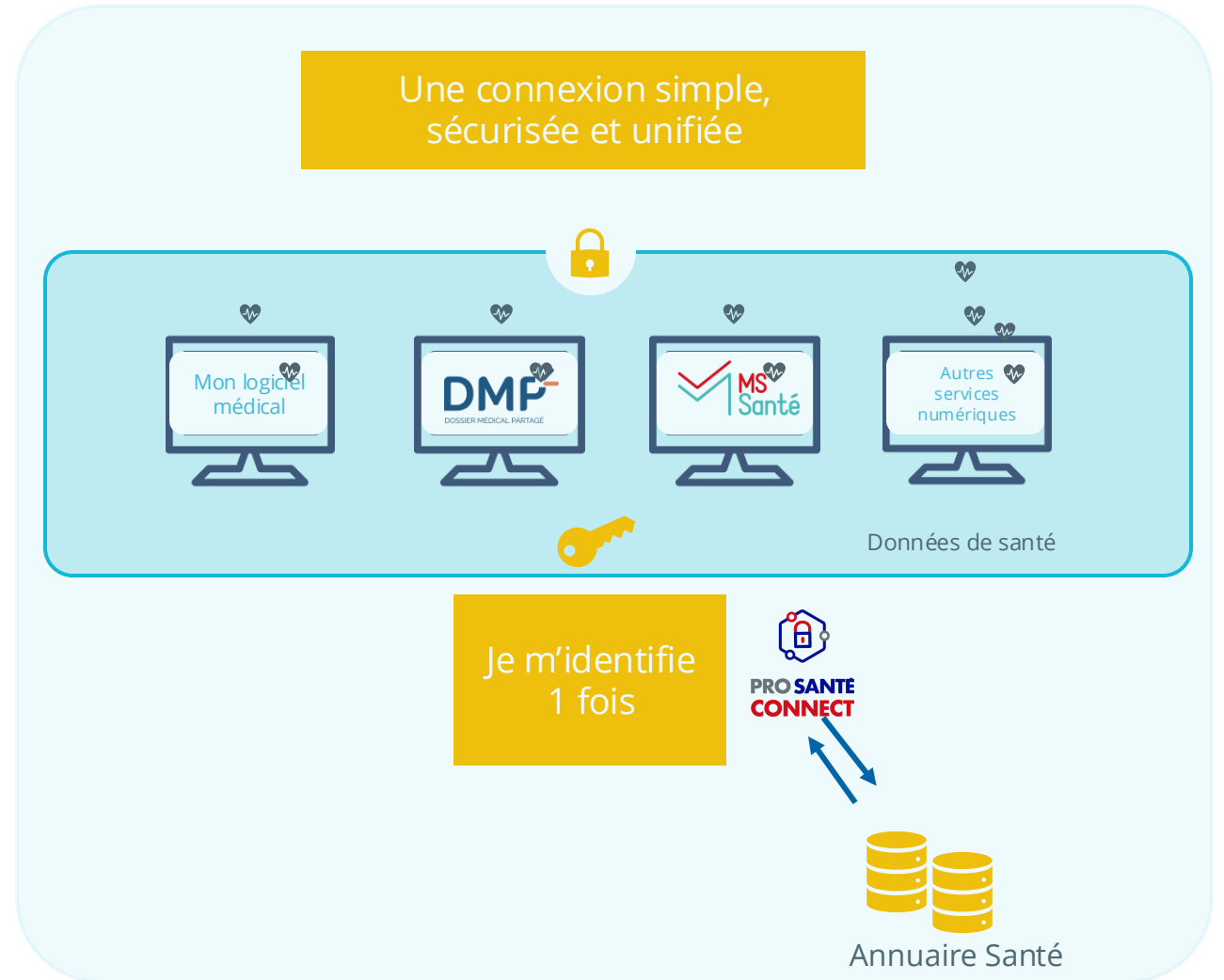
Qu'est-ce que Pro Santé Connect ?

Qu'est-ce que Pro Santé Connect ?

- ❖ C'est le **fournisseur d'identité** du monde de la santé
- ❖ C'est une solution gratuite basée sur OpenID mise à disposition par l'ANS
- ❖ Elle permet de **déléguer l'authentification** des utilisateurs à l'ANS. Aujourd'hui le service s'appuie sur l'annuaire santé pour vérifier l'identité et fournir aux services raccordées l'identité du Professionnel
- ❖ Elle est conforme aux **règlementations** en vigueur

PSC, fédérateur de fournisseur d'identité, permet de :

- ❖ s'identifier aux services de santé via un moyen d'identification **unique** ;
- ❖ passer d'un service numérique à un autre **sans devoir se ré-identifier** ;
- ❖ **Centraliser et homogénéiser** des données d'authentification, au bénéfice de la sécurité face aux fuites ou aux attaques.



Comment utiliser Pro Santé Connect ?

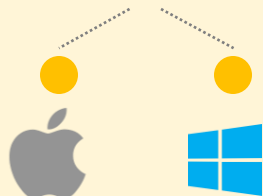
Pro Santé Connect permet aux professionnels de s'authentifier soit avec une e-CPS (application mobile) soit avec une carte CPx physique à tous les services numériques de santé raccordés.

1

Avec une Carte Physique



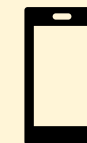
CRYPTOLIB



2

Avec l'application e-CPS *

e-CPS



Numéro RPPS
ou
Carte CPx + code
porteur

* Pas à pas d'activation des e-CPS dans les ressources

Concrètement:

Prérequis à l'utilisation de PSC :

- ❖ Être enregistré dans l'**annuaire santé**
- ❖ Disposer d'un moyen d'authentification: la **CPS** ou la **e-CPS**
- ❖ Opter pour un service qui propose une authentification Pro Santé Connect
- ❖ Disposer d'un équipement matériel avec le moyen d'identification adapté:
 - ❖ PC avec lecteur de carte pour la connexion via CPS
 - ❖ Smartphone ou tablette pour la connexion via e-CPS

